https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4811



9 avril : grève interprofessionnelle.

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 3 avril 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/2

La FSU, la CGT, FO, Solidaire et FAFP appellent les personnels à la grève et à la manifestation le jeudi 9 avril.

Dans la Nièvre l'intersyndicale FSU, CGT, FO et Solidaire appellent à aller manifester à Paris (Départ 13h Place d'Italie, en direction d'Invalides

pl. d'Italie > av Gobelins > bd Port-Royal > bd Invalides > Esplanade des Invalides) . La FSU58 organise un transport par train. Inscrivez vous rapidement auprès de la FSU58 (fsu58@fsu.fr).

Le SNES-FSU58 appelle les collègues grévistes de collèges à se réunir dans leurs établissements pour envisager des actions contre le projet de réforme du collège (courrier aux élus, tract aux parents...).

Pour le SNES-FSU, les raisons de la grève sont profondes. Chaque semaine s'alignent les tristes chiffres du chômage, du nombre d'emplois supprimés, reviennent les menaces sur le sort de tel ou tel service public, les difficultés rencontrées par les personnels à l'hôpital comme à l'École. Pourtant le gouvernement continue une politique d'austérité qui ne fonctionne pas sauf à réduire le niveau de vie de nombreux salariés. Cette politique suscite l'incompréhension, voire la mécontentement des français fatigués du discours sur les "réformes structurelles" improductives qui divise même le parti au pouvoir. Ce mécontentement touche les salariés du privé comme du public et explique cette journée de grève et de manifestation interprofessionnelle et dans la fonction publique les fédérations de fonctionnaire appellent à se mobiliser autour des questions de l'emploi, des salaires et des conditions de travail.

Dans l'Éducation Nationale du fait du **gel du point d'indice depuis 2010**, de l'augmentation des retenues pour pensions, chacun aura constaté une baisse de son pouvoir d'achat ; quant aux conditions de travail, elles ne connaissent aucune amélioration. Dans le second degré, **les moyens attribués sont insuffisants** pour répondre à la fois à une montée des effectifs et à des mesures pour l'éducation prioritaire – même si la carte est trop limitée – et aboutissent à une hausse globale du nombre d'élèves par classe. Certains chefs d'établissements à vouloir tout régenter, imposer des **réunions vides de sens** et d'efficacité, qui constitue une perte de temps et un alourdissement inutile de la charge de travail.

En alignant dans la circulaire sur les obligations de service un catalogue de missions, en « oubliant » dans les discussions sur le collège les problèmes d'effectifs et de situations d'apprentissage diversifiées, le ministère travaille a contrario d'une prise en compte de l'augmentation de la charge de travail.

De plus, toutes les fausses bonnes idées ressortent, présentées comme miraculeuses, de la proposition rituelle de la Cour des comptes d'annualisation des services des enseignants que nous avons pu repoussé dans les nouveaux décrets ORS, l'apologie de l'école du socle, resucée de l'école fondamentale qui semble peser sur la réforme du collège, ou des SEGPA ou encore de l'éducation prioritaire. Le combat mené par le SNES à tous les niveaux, auprès du ministère, des rectorats comme dans les établissements, a permis de contrer certaines de ces inepties. D'autres doivent encore nous mobiliser comme par exemple le **projet de réforme du collège**, que le ministère mène sans prendre le temps réel pour la concertation. Le SNES a d'ailleurs quitter la réunion qui a eu lieu au ministère suivi par la majorité des syndicats enseignants (SNALC, FO, CGT,).

La participation importante à la grève du 9 avril et la présence forte des salariés dans la rue seront la démonstration la plus visible de ce que nous voulons et de ce que nous refusons. De plus, cette grève doit aussi être le début de la mobilisation contre le projet de réforme des collèges que le ministère tente d'imposer au mépris de l'avis des personnels.

Copyright © SNES Dijon Page 2/2